



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 986 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a mené une Commission spéciale sur les écrans et la santé des jeunes (CSESJ) soulevant des préoccupations importantes concernant les jeux vidéo destinés aux mineurs, particulièrement les jeux mobiles et les jeux gratuits;

CONSIDÉRANT QUE les parents et jeunes ne peuvent se fier aux cotes des jeux vidéo, car la classification actuelle repose sur des initiatives d'autorégulation développées par l'industrie vidéoludique et les magasins d'applications;

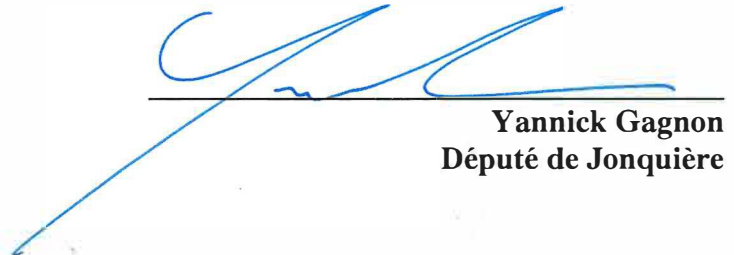
CONSIDÉRANT QUE le modèle économique des jeux mobiles et des jeux gratuits repose sur la publicité, la collecte de données personnelles et les microtransactions, incitant un temps de jeu plus long, plus fréquent, avec des stratégies de design persuasif au potentiel addictif, voire de « gamblification ».

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- De mettre en œuvre la recommandation 47 du rapport de la CSESJ en créant une régie publique afin qu'elle élabore et partage une classification indépendante des jeux vidéo basée sur la science;
- De mettre en œuvre la recommandation 48 en exigeant de l'industrie du jeu vidéo que les cotes de classification considèrent les microtransactions et les lots aléatoires payants, en assurant un suivi rigoureux des pratiques commerciales visant les mineurs;
- De mettre en œuvre la recommandation 49 en interdisant, par des moyens législatifs applicables et appropriés, certains types de microtransactions et les lots aléatoires payants dans les jeux destinés aux mineurs.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Yannick Gagnon
Député de Jonquière

27 Mars 2026 Sélectionner une date
Date de signature de l'extrait